

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Arts et Lettres (500.A1)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Conservatoire Lassalle

Janvier 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1) donné au Conservatoire Lassalle s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Conservatoire Lassalle, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 7 novembre 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 25 et 26 avril 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Conservatoire Lassalle et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Sylvie Bessette, conseillère pédagogique au Cégep de Sherbrooke, M^{me} Hélène Gaudreau, coordonnatrice du Programme Littérature et arts au Cégep de Sainte-Foy et M. René Moisan, professeur de français au Collège Champlain-St.Lawrence. Le comité était assisté de M^{me} Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Conservatoire Lassalle est devenu en 1973 un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Entre 1973 et 1999, le Collège offrait un programme unique à savoir *Sciences de la parole* centré sur le théâtre et la communication. En 2000, à la demande du ministère de l'Éducation, ce programme a été remplacé par *Arts et Lettres*.

À l'hiver 2006, le Conservatoire accueillait, dans le programme, 129 élèves. *Arts et Lettres* est le seul programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) offert par le Conservatoire. L'établissement donne également quatre programmes menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) soit *Communication et Médias*, *Technique et pratique vidéo*, *Relations publiques* et *Animation et Journalisme radio*.

À l'automne 2000, le Collège implantait le programme *Arts et Lettres* défini par objectifs et standards. Ce programme totalise 54,66 unités (28 unités de formation spécifique et 26,66 unités de formation générale) et offre trois profils, à savoir *Communication*, *Arts d'interprétation* et *Sciences de la parole*. Le profil *Sciences de la parole* offre une formation jumelée en communication et théâtre. À la session d'hiver 2006, 13 enseignants, tous des chargés de cours, enseignaient aux 129 élèves du programme provenant majoritairement du secondaire; sept d'entre eux donnaient des cours de formation spécifique.

La clientèle est à prédominance féminine. Les élèves inscrits au Conservatoire en *Arts et Lettres* (cohortes 2000 à 2004) ont obtenu une moyenne générale au secondaire égale ou supérieure à celle du réseau public à l'exception de la cohorte 2002, mais cette moyenne était inférieure à celle du réseau privé sauf pour la cohorte 2000. Entre l'automne 2000 et l'automne 2004, le nombre de nouveaux inscrits dans le programme est passé de 128 en 2000 à 113 en 2001, à 62 en 2002, à 65 en 2003 et à 79 en 2004. Les profils *Sciences de la parole* et *Communication* sont les plus populaires. Toutefois, l'importance du profil *Sciences de la parole* décroît au profit de celui de *Communication*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La présente évaluation de programme est la première application de sa politique que le Collège soumet à la Commission.

L'autoévaluation du programme *Arts et Lettres* a été réalisée entre l'automne 2004 et l'été 2005. En octobre 2004, conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège a formé un comité d'autoévaluation constitué des membres de la Commission des études, soit les membres de la direction et tous les enseignants du programme. Pour faciliter le travail du comité, la Commission des études a désigné un enseignant pour travailler au sein d'un comité opérationnel, avec le directeur des études à la réalisation de l'évaluation du programme; les autres enseignants ont eu à participer aux enquêtes et à commenter le rapport. Entre novembre 2004 et mars 2005, le comité a recueilli des données auprès des élèves, des enseignants et des diplômés. En outre, en mai et juin 2005, il a réalisé des entrevues auprès de l'École nationale de théâtre, du Conservatoire d'art dramatique et des universités situées à Montréal. En août 2005, la Commission des études a donné un avis favorable sur le rapport qui a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 octobre suivant.

Le Conservatoire précise que les années de référence de l'autoévaluation sont les années 2000 à 2004. Elle a porté sur l'ensemble du programme, soit les composantes de la formation générale et de la formation spécifique. Le Conservatoire a traité les critères déterminés par la Commission, mais il n'a pas examiné en profondeur l'évaluation des apprentissages. De plus, il a choisi de traiter les ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, la Commission constate que l'évaluation menée par le Conservatoire n'est pas liée à des enjeux découlant de la situation du programme, mais que, compte tenu du poids du programme sur les effectifs étudiants, les enjeux du programme se confondent aux enjeux institutionnels. Elle estime que le Collège gagnerait à rattacher ses prochaines évaluations à des enjeux propres au programme.

Au cours de la session d'hiver 2005, les enseignants, les élèves du programme et les diplômés des cohortes 2000 à 2002 ont été invités à répondre à des questionnaires afin de connaître leur degré de satisfaction à l'égard du programme. Tous les enseignants, 75 % des élèves (116/154) et 28 % des diplômés (57/202) ont répondu aux questions. De plus, le comité d'autoévaluation a rencontré des groupes témoins d'élèves et d'enseignants « pour s'assurer de la validité des réponses à certains énoncés du questionnaire dont l'interprétation aurait pu porter à confusion et pour dresser un premier inventaire des

mesures à adopter pour bonifier le programme »³. Dans le cadre de ces rencontres avec le comité opérationnel, les enseignants ont été appelés à commenter les résultats des données perceptuelles des élèves, des diplômés et les leurs.

La Commission constate que la démarche institutionnelle d'évaluation a permis de consulter un grand nombre d'intervenants du programme. Toutefois, le fait de ne pas avoir suffisamment appuyé son évaluation sur des données statistiques comparatives avec les collèges des réseaux public et privé et de ne pas avoir examiné en profondeur comment s'effectue l'évaluation des apprentissages n'a pas permis au Collège de réaliser une évaluation pleinement efficace. La Commission invite le Collège, dans ses prochaines évaluations de programme, à mieux prendre en compte ce critère et de tenir compte des données statistiques disponibles afin d'obtenir un portrait plus complet de son programme *Arts et Lettres*, comme le prévoit sa PIEP.

La Commission juge que l'application de la politique a été partiellement efficace.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

La Commission note les efforts déployés par le Conservatoire pour s'assurer que son programme *Arts et Lettres* est adapté aux besoins des élèves et des établissements d'enseignement concernés par son programme. À cet effet, il recueille périodiquement des données perceptuelles auprès d'eux. À la fin de chaque session, les élèves sont invités à évaluer les cours qu'ils ont suivis et, à la fin de chaque année scolaire, on demande aux enseignants de faire part de leur degré de satisfaction face au programme et aux élèves de donner leur avis sur les ressources mises à leur disposition. Enfin, à tous les deux ans, le Conservatoire effectue une relance auprès de ses diplômés et il invite les responsables de départements universitaires, les directeurs des écoles de théâtre et quelques employeurs du

3. Conservatoire Lassalle. Rapport d'évaluation du programme « Arts et Lettres » (500.A1), octobre 2005, p. 25.

monde des communications à lui faire part de leur degré de satisfaction à l'endroit de ses diplômés.

La relance effectuée auprès des élèves ayant obtenu leur diplôme entre 2002 et 2004 a mis en lumière qu'un fort pourcentage d'entre eux a poursuivi des études universitaires. Par ailleurs, les rencontres réalisées avec des intervenants des cinq établissements postcollégiaux vers lesquels ses diplômés peuvent se diriger ont permis au Conservatoire d'obtenir des précisions sur leurs conditions d'admission et sur leurs attentes à l'égard des diplômés; il les a pris en compte lors de la révision de la séquence des apprentissages.

La Commission a examiné les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Il s'en dégage que, comparativement à l'ensemble des collèges, le taux d'admission dans l'une ou l'autre des universités québécoises a été supérieur en 2002, mais inférieur en 2003 et en 2004. Le rapport inclut des informations sur les admissions de ses diplômés à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les deux universités où la majorité de ses diplômés sont admis. Toutefois, le Conservatoire dispose de peu d'information statistique sur le cheminement de ses diplômés. Il obtient de l'Université de Montréal des données sur le rendement de ses diplômés au cours de leur première année d'études universitaires indiquant que leur taux de réussite est le même à l'université que lorsqu'ils étaient au Conservatoire. La Commission encourage le Conservatoire à faire le suivi de ses diplômés.

L'enquête réalisée auprès des élèves et des diplômés par le Conservatoire a fait ressortir un taux élevé de satisfaction à l'égard du programme.

La Commission considère que le programme *Arts et Lettres*, comme il est mis en œuvre, est pertinent.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Conservatoire prend en compte, dans les cours qui composent le programme, les objectifs que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a établis comme l'illustre la matrice qui détermine comment chacune des compétences de la formation spécifique est prise en charge dans le programme; celle-ci a été révisée dans la foulée de l'évaluation.

Le programme comporte dix compétences relevant de la formation spécifique. Chacune est développée grâce à la réussite d'au moins deux cours à l'exception des trois compétences suivantes, soit *Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres* et

Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres qui sont reliées au cours *Analyse et critique* et la compétence *Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres* qui est assignée au cours porteur de l'épreuve synthèse de programme.

L'élève inscrit en *Arts et Lettres* a le choix entre trois profils, soit *Communication*, *Sciences de la parole* et *Arts d'interprétation*. Il a la possibilité de changer de profil durant la poursuite de son programme. Plusieurs de ces cours sont communs aux trois profils à savoir : les deux cours de *Techniques vocales*, le cours d'*Analyse critique* et les quatre cours de *Culture et civilisation*. Les profils *Communication* et *Arts d'interprétation* comportent des cours spécifiques qui leur sont exclusifs et ils en partagent d'autres avec le profil *Sciences de la parole*. Enfin, les mêmes cours complémentaires sont proposés aux élèves des trois profils.

L'évaluation a amené le Conservatoire à réviser la séquence des apprentissages dans la formation spécifique. À l'automne 2005, il a mis en œuvre une nouvelle grille de cours pour chaque profil du programme *Arts et Lettres* qui tient compte de ces changements. Ceux-ci, basés sur l'analyse des conditions d'admission à l'université et dans les écoles de théâtre, visent principalement à s'assurer que l'élève soit en mesure de produire un dossier de candidature ou de préparer une solide audition dans les délais prescrits par ces établissements, soit après la troisième session. Parmi les changements mis en œuvre, citons le déplacement de certains cours dans les grilles, notamment celui de philosophie *Éthique et esthétique* qui est déplacé de la troisième à la quatrième session afin de mettre un cours de formation spécifique orienté vers la préparation des demandes d'admission. En outre, la matrice des compétences a été modifiée de manière à ce que presque toutes les compétences soient atteintes, au moins partiellement, avant la quatrième session; seule la compétence *Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres* est développée exclusivement à la quatrième session dans le cadre du cours porteur de l'épreuve synthèse de programme. Le Conservatoire estime que les changements apportés bonifient son programme, notamment en améliorant la cohérence dans la séquence des cours, en augmentant le degré de complémentarité entre les cours et en permettant aux élèves du programme *Arts et Lettres* d'être prêts, après leur troisième session, à constituer leurs dossiers de demandes d'admission dans les différents établissements où ils veulent s'inscrire. La Commission estime que les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et elle considère que les modifications apportées par le Conservatoire améliorent son programme.

Bien que les enseignants connaissent les objectifs du programme, cela n'apparaît pas dans plusieurs plans de cours et dans certains outils d'évaluation que la Commission a analysés. La Commission a constaté que plusieurs enseignants n'établissent pas clairement, dans

leurs plans de cours, les liens existant entre le contenu de leurs cours et les compétences que les élèves doivent atteindre. C'est pourquoi, la Commission **suggère** au Conservatoire de prendre des mesures pour s'assurer que les plans de cours et les outils d'évaluation traduisent bien la prise en compte des objectifs du programme par les enseignants et que les plans de cours informent clairement les élèves des objectifs visés par leurs cours, comme le prévoit sa PIEA (article 6.2).

La Commission note que l'approche programme est très bien intégrée. La rencontre de la Commission avec un groupe d'enseignants et l'enquête réalisée par l'établissement indiquent que la concertation entre les enseignants est excellente; le fait que tous fassent partie de la Commission des études favorise les échanges et une vision commune du programme. Par ailleurs, les propos tenus par les élèves rencontrés par la Commission confirment que l'approche programme est une des forces du programme.

L'enquête réalisée par le Collège auprès de ses élèves et la rencontre de la Commission avec un groupe d'élèves démontrent que la charge de travail ne pose pas de problème. Globalement, ils estiment qu'elle est équilibrée et ils se disent bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. De plus, la majorité des élèves et des diplômés estiment que la séquence des cours du programme est adéquate, que les compétences du programme sont claires et que les connaissances acquises dans un cours sont réutilisées dans d'autres cours.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La Commission considère que la place faite aux diverses composantes du programme est adaptée aux objectifs du programme.

La rencontre d'un groupe d'élèves et d'un groupe d'enseignants a permis à la Commission de constater que plusieurs enseignants emploient des méthodes pédagogiques dynamiques comme des ateliers de théâtre ou des débats en philosophie lorsque cela est possible et approprié. En outre, il se dégage de cette rencontre et de l'enquête réalisée par le Conservatoire qu'elles favorisent le maintien de la motivation des élèves. De plus, l'enquête fait ressortir que les élèves et les diplômés ont une haute opinion de la majorité

de leurs enseignants; aux yeux d'une proportion significative d'entre eux, les enseignants apparaissent comme des personnes enthousiastes et capables de bien communiquer avec les élèves.

Le Conservatoire a développé plusieurs mesures de soutien afin de faciliter la réussite des élèves. Citons le cours de mise à niveau en français, le tutorat, les blocs méthodologiques donnés aux nouveaux élèves, l'exercice préparatoire à l'épreuve uniforme de français et la rencontre individuelle à la mi-session entre les élèves et les enseignants. La Commission souligne la disponibilité des enseignants, leur souci de soutenir leurs élèves et de personnaliser leurs rapports avec eux.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le Conservatoire, lors de l'évaluation de son programme, n'a pas procédé à une analyse approfondie de la manière dont les apprentissages de ses élèves étaient évalués. Il s'est limité à analyser les plans de cours pour vérifier s'ils respectaient la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et il est arrivé à la conclusion qu'ils contenaient la majorité des informations prévues dans sa politique. La Commission note que la plupart des plans de cours et des évaluations finales des cours de la formation spécifique sont conformes à la PIEA du Collège. Toutefois, elle constate que les évaluations ne sont pas toujours en lien avec la ou les compétences à développer et ne permettent pas toujours d'attester l'atteinte des objectifs visés. Une évaluation plus poussée aurait permis au Collège de constater que la maîtrise des compétences n'était pas vérifiée dans chacun de ses cours. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Conservatoire de s'assurer que les évaluations des apprentissages attestent de l'atteinte des compétences à développer, et ce, dans chacun des cours du programme comme le prévoit sa PIEA.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

La Commission a consulté la banque de données CHESCO et elle a fait l'examen des taux de réussite du Conservatoire. Il ressort des données CHESCO qu'entre 2000 et 2004, le taux de

réussite en première session des élèves du Conservatoire est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du réseau privé à l'exception de la cohorte 2002; il est supérieur à celui de l'ensemble du réseau public de manière plus importante, et ce, pour les quatre cohortes. Le taux de réinscription des élèves de l'établissement au troisième trimestre est légèrement supérieur à celui du réseau privé pour les cohortes 2000, 2002, 2003, mais il est inférieur pour la cohorte 2001; il est clairement supérieur à celui du réseau public pour les quatre cohortes. Le taux de réinscription dans le même programme et dans le même collège est plus fort que dans l'ensemble des réseaux privé et public pour les quatre cohortes. Enfin, les données indiquent que le taux de diplomation du Collège dans le délai prévu est nettement supérieur à celui du réseau public pour les cohortes 2000 à 2002 et à celui du réseau privé pour la cohorte 2000, mais semblable pour les cohortes 2001 et 2002. Le Conservatoire met en lumière le fait que le taux de diplomation dans la durée prévue est en décroissance. La Commission constate que, même si le Conservatoire a admis, entre 2001 et 2004, des élèves dont la moyenne générale au secondaire était inférieure à celle de l'ensemble du réseau privé, les taux de réussite en première session, de réinscription en troisième session et de diplomation sont semblables ou supérieurs à ceux du réseau privé.

Le rapport indique que ce sont les cours de la composante spécifique du programme qui présentent les moyennes et les taux de réussite les plus élevés et il précise que les plus forts taux d'échecs se retrouvent dans les disciplines de français, de philosophie, d'anglais et dans les cours complémentaires d'espagnol et de mathématiques. Par ailleurs, le rapport signale que c'est la deuxième session qui est la plus faible sur le plan des moyennes; elle présente le plus fort taux d'échecs. Le Conservatoire identifie les deux cours responsables de la faiblesse de cette session : *Littérature et imaginaire* et *L'Être humain*. Lors de la visite de la Commission, le comité d'autoévaluation a indiqué que des ajustements ont été apportés concernant le cours *Littérature et imaginaire*; il y a maintenant un meilleur arrimage entre celui-ci et le premier cours de littérature.

Le Conservatoire souligne la réussite de ses élèves à l'épreuve uniforme de français; le taux de réussite a été de 96 % pour la cohorte 2000 et de 100 % pour les cohortes 2001, 2002 et 2003.

En quatrième session, l'élève doit suivre le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme (ESP) prévu dans son profil. Cette épreuve est constituée de l'examen final de l'un des cours porteurs suivants : *Création dramatique* ou *Scénarisation de reportage*. Les élèves inscrits dans le profil *Arts d'interprétation* suivent le cours *Création dramatique*, ceux inscrits en *Communication*, celui de *Scénarisation de reportage*, alors que les élèves inscrits dans le profil *Sciences de la parole* ont le choix entre ces deux cours. La rencontre avec la direction et les enseignants ainsi que l'analyse des plans des cours porteurs de l'ESP ont amené la Commission à constater que l'épreuve synthèse de programme pourrait

mieux prendre en compte la formation générale. Le Conservatoire, dans la foulée de son évaluation de programme, a commencé à redéfinir la nature et le contenu de son épreuve synthèse de programme de manière à ce que la formation générale y soit mieux intégrée. Il prévoit l'offrir à partir de la session d'hiver 2007. La Commission *suggère* au Conservatoire de s'assurer que la démarche qu'il a entreprise permettra une meilleure prise en compte de la formation générale dans la nouvelle épreuve synthèse de programme.

La Commission considère que, dans l'ensemble, le programme *Arts et Lettres* est efficace.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit l'efficacité des ressources humaines et matérielles.

Efficacité des ressources humaines et matérielles

Le Conservatoire mentionne que le programme *Arts et Lettres* dispose d'un personnel enseignant engagé et compétent et d'un personnel de soutien efficace. Il précise que tous les enseignants de la formation générale et ceux de la formation complémentaire possèdent au moins une maîtrise dans leur domaine de formation alors que les enseignants en formation spécifique sont des professionnels qui œuvrent dans les domaines des arts, de la communication et des médias. Par ailleurs, dans les locaux qu'il occupe depuis l'an 2000, le Conservatoire a aménagé des studios audio et vidéo, une salle de théâtre, des salles de montage et un parc informatique qui répondent aux exigences du programme.

La Commission remarque la qualité des ressources humaines, en particulier des enseignants qui sont porteurs d'une tradition dont ils se montrent fiers, la cordialité des relations entre la direction et les enseignants et entre ces derniers et les élèves et la qualité des installations techniques mises à la disposition des enseignants et des élèves.

Plan d'action

Le Conservatoire a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation du programme *Arts et Lettres*. C'est la Direction des études qui est responsable de la mise en œuvre des mesures adoptées pour améliorer ce programme. Le plan comprend les dix mesures adoptées par le Conservatoire et il établit un échéancier. Toutefois, le plan d'action ne tient pas compte de l'ensemble des points à améliorer dans le programme comme les faiblesses dans l'évaluation des apprentissages et l'appropriation par les enseignants de l'approche par compétences. La Commission **suggère** au Conservatoire d'enrichir son plan d'action de manière à ce qu'il permette d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation de son programme *Arts et Lettres*.

La visite a permis de constater que le Conservatoire avait déjà mis en œuvre plusieurs des mesures adoptées, notamment la mise en place de la nouvelle grille de cours.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts et Lettres* du Conservatoire Lassalle est de qualité.

Au nombre des points forts, la Commission relève la pertinence du programme, l'appropriation de l'approche programme par les enseignants, les taux de réussite et de persévérance des élèves, la disponibilité des enseignants et l'encadrement qu'ils assument, l'environnement chaleureux, la satisfaction générale des élèves et l'adéquation des ressources mises à leur disposition.

Toutefois, certains aspects du programme sont à améliorer. Le Conservatoire devra veiller à ce que les évaluations soient en lien avec les compétences à développer. Il devrait s'assurer que les plans de cours et les outils démontrent que les enseignants tiennent compte des objectifs du programme et voir à ce que les plans de cours informent les élèves des objectifs visés par chacun de leurs cours. En outre, il devrait s'assurer que la nouvelle épreuve synthèse de programme intègre mieux la formation générale. Enfin, le Conservatoire devrait améliorer son plan d'action de sorte qu'il soit un outil lui permettant d'assurer un suivi approprié de l'évaluation de son programme *Arts et Lettres*.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Conservatoire Lassalle de sa politique institutionnelle d'évaluation de son programme *Arts et Lettres* a été partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1) le Conservatoire Lassalle souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

- Afin de réaliser des évaluations de programme plus efficaces, le Conservatoire a amorcé l'analyse approfondie de ses instruments d'analyse et il prévoit tenir compte des données statistiques comparatives avec les autres collèges lorsqu'il fera ses prochaines évaluations.
- Afin de s'assurer que les plans de cours et les outils d'évaluation témoignent de la prise en compte des objectifs du programme, il a prévu offrir une formation aux enseignants du programme sur l'approche par compétences.
- Il prévoit profiter de l'évaluation de l'application de sa PIEA pour revoir son processus d'encadrement de l'évaluation des apprentissages de manière à s'assurer que les évaluations attestent l'atteinte des compétences dans chacun des cours du programme.
- Il est à revoir son épreuve synthèse de programme de manière à ce que la formation générale soit mieux prise en compte dans la nouvelle ESP.
- En ce qui concerne son plan d'action, le Conservatoire a prévu l'enrichir en tenant compte de l'ensemble des points à améliorer dans son programme.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente